

Délibération n°2018-04-20b

Réf. Nomenclature « Actes » : 4.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	66
Pouvoirs	16
Votants	82

L'an deux mille dix-huit, le 27 septembre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 17 septembre 2018 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à La Courtine.

Alain Gueguen est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Maryse Badia	à	Frédérique Fraysse	Véronique Bénazet	à	Jean-Pierre Saugeras
Gilles Chazal	à	Stéphanie Gautier	Éric Cheminade	à	Gérard Vinsot
Danielle Coulaud	à	Jean Stöhr	Daniel Escurat	à	Pierre Chevalier
Baptiste Galland	à	Pierre Coutaud	Robert Gantheil	à	Jean Valade
Dominique Guillaume	à	Nathalie Delcouderc-Juillard	Chantal Guivarch-Paisnel	à	Alain Gueguen
Mady Junisson	à	Jean-Pierre Guitard	Martine Leclerc	à	Jean-Paul Bourre
Nathalie Le Gall	à	François Ratelade	Marilou Padilla-Ratelade	à	Christophe Arfeuillère
Serge Peyraud	à	Alain Fonfrede	Bernard Rouge	à	Jean-François Michon

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Éric Bossaert (David Vidal), Daniel Caraminot (René Lacroix), Bernard Couzelas (Alain Lanly), Guy Faugeron (Denise Vedrinne), Michel Lacrocq (Christian Dumonteil), Cécile Martin (Valérie Lamour), Didier Pénéloux (Gérard Loche).

- **Élus absents et non-représentés :**

Jean-Marc Bodin, Michel Bourzat, Robert Bredèche, Michèle Chastagner, Christine Da Fonseca, Philippe Exposito, Marc Fournand, Pierre Fournet, Annie Gonzalez, Xavier Gruat, Michel Lefort-Lary, Bernard Maupomé, Dominique Miermont, Christiane Monteil, Laurence Monteil, Gérard Moratille, Sylvie Prabonneau, Marc Ranvier, Valérie Serrurier, Nelly Simandoux, Jean-Michel Taudin.

Création d'un poste au grade de technicien principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} décembre 2018

Le président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique compétent.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le conseil communautaire le 7 décembre 2017 ;

Considérant que les besoins des services de la collectivité nécessitent la création d'un emploi permanent à temps complet au grade de technicien principal de 2^{ème} classe faisant fonction de chargé de mission GEMAPI ;

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent au grade de **technicien principal 2^{ème} classe**, relevant de la catégorie B, à temps complet, faisant fonction de chargé de mission GEMAPI, à compter du 1^{er} décembre 2018. A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux, au grade de technicien principal 2^{ème} classe, relevant de la catégorie hiérarchique B ;
- **DÉCIDE** que l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :
 - Elaboration du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau,
 - Mise en œuvre opérationnelle des actions programmées dans le cadre de la gestion équilibrée de la ressource en eau et de la préservation des milieux aquatiques.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommés au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

**Pour extrait conforme,
Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,**

À La Courtine, le 27 septembre 2018

Le président,
Pierre Chevalier

